



Finalisation de l'accord signé le 17 mai 2010 avec Davey Bickford

Paris le 7 septembre 2010,

Le 3 septembre 2010, les groupes EPC et Davey Bickford ont acté la levée des conditions suspensives prévues au protocole du 17 mai 2010 et finalisé les contrats en résultant.

Pour mémoire, le protocole prévoyait la réalisation des points suivants qui sont aujourd'hui effectifs :

- acquisition par le groupe EPC des droits détenus par la société Davey Bickford dans le GIE Nitro-Bickford ainsi que du réseau de distribution des produits explosifs y associés,
- organisation dans la durée de la relation entre les deux groupes concernant la commercialisation des détonateurs fabriqués par le groupe Davey Bickford,
- rachat par EPC des participations détenues par Davey Bickford dans le Groupe EPC, en particulier 35% d'EPC France (anciennement Nitrochimie), et du contrôle des sociétés africaines de distribution,
- rachat par le groupe Davey Bickford des 10% possédés par EPC dans la société Davey Bickford.

Le groupe EPC entend ainsi favoriser un nouvel essor dans son cœur de métier par une meilleure maîtrise de la distribution de ses produits ainsi qu'une amélioration de sa compétitivité et de sa présence sur le marché.